Mairie de Lachelle
2, Grande rue
60190 LACHELLE
Tél : 03.44.42.41.17
Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

3ter rue des Vignes - LACHELLE

N°60337-2026-086

Le Maire de la commune de LACHELLE,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;
Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 23/10/2026, présentée par Monsieur Thomas CUREAUX, sollicitant l'autorisation de stationner un camion toupie pour le coulage d'une dalle béton au **3ter rue des Vignes 60190 LACHELLE** ;
Considérant la nécessité d'autoriser une occupation temporaire de la voirie pour permettre ces travaux ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 – L'occupation temporaire de la voie publique est accordée le **jeudi 29 octobre 2026**, pour permettre le coulage d'une dalle de béton devant le n°3ter de la rue des Vignes.

Article 2 – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra veiller à la mise en place d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, assurant la sécurité des usagers de la voirie.

Article 3 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Thomas CUREAUX et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 26 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LACHELLE

Xavier LOUVET